



PRIMES POUR CERTAINS... JOURS DE CONGES, RTT IMPOSES POUR D'AUTRES...

Extrait du communiqué de l'intersyndicale Fonction Publique CGT, FA, FO, FSU, Solidaires

Des primes vont donc être versées pour reconnaître l'engagement des salariés des trois versants de la FP, plafonnées selon les cas à 500, 1000 ou 1500 euros.

Ce dispositif appelle plusieurs objections car, s'il ne s'agit évidemment pas de prétendre que ces sommes sont négligeables ou à rejeter, il est loin de constituer la réponse adéquate et il va susciter des inégalités inadmissibles.

D'abord, nous tenons à rappeler que, pour nous, **la priorité absolue reste la santé des personnels** et celle de leurs proches.

Or, encore aujourd'hui, bien des agents travaillent toujours sans les moyens de protection indispensables. En dépit de nos sollicitations réitérées, le secrétaire d'Etat Olivier Dussopt n'apporte pas les éléments nécessaires de clarification.

Des primes, même majorées, n'empêchent pas de tomber malade.

Ensuite, de très nombreux agents – vraisemblablement une majorité – seront exclus de ce dispositif.

Pour celles et ceux qui la percevront, **des taux différents seront pratiqués selon des critères contestables** et sujets à interprétations variables et aléatoires.

Cela ne va pas manquer de se traduire par des pratiques clientélistes, **générant des clivages**, tout l'inverse dont nous avons besoin dans la période actuelle.

Enfin, les femmes, notoirement discriminées dans le versement des primes, risquent fort de l'être une fois de plus, notamment parce que ce sont elles très majoritairement qui se retrouvent en position d'ASA pour la garde des enfants.

C'est pourquoi, nos organisations syndicales affirment de nouveau que l'urgence est à l'ouverture d'une véritable négociation salariale.

Celle-ci, qui doit intervenir au plus tard dans le mois de juin, doit porter sur le dégel sans délai du point d'indice et des mesures générales actées dans le budget 2021.

Seules de telles mesures pérennes et transversales sont de nature à apporter **la juste reconnaissance** salariale de l'engagement et des qualifications des personnels

Jours de congés et RTT imposés pour la Fonction publique d'Etat et la Territoriale !!

S'agissant du volet sur les congés et les jours de RTT, les dispositions arrêtées sont insupportables et iniques.

Subissant comme tant d'autres les graves et hautement contraignants effets de la crise sanitaire, des centaines de milliers d'agents vont se voir imposer – **perdre pour parler plus clairement** – jusqu'à 10 jours de congés et de RTT.

Nos organisations syndicales condamnent avec la plus grande fermeté ces mesures régressives.

Elles appellent à tout mettre en œuvre pour s'y opposer.

Louer à longueur de médias et de discours la main sur le cœur, les « héros du quotidien » que sont les agents de la Fonction publique, saluer leur engagement sans faille, très bien.

Mais, lorsque, dans le même temps, les mesures coercitives à leur endroit se multiplient (dénier de l'exercice du droit de retrait, menaces de sanctions allant jusqu'au licenciement, graves manques de moyens pour assurer leur protection et, maintenant, attaques contre les congés et les RTT), on mesure mieux le double langage de ceux qui nous gouvernent.